

Un jour Un métier en action®

Quel est le principe ?

L'accueil d'une personne pendant une journée durant la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Plusieurs journées peuvent être organisées sur la semaine sur plusieurs ou un seul métier(s).

Quel est l'objectif de la période en entreprise ?

Il s'agit pour la personne handicapée accueillie de découvrir en une journée, un métier, une entreprise ou un secteur d'activité. La personne peut ainsi vérifier son intérêt pour le métier ou le secteur vers lequel elle s'oriente.

A qui s'adresse cet évènement ?

Toute personne handicapée demandeur d'emploi de plus de 16 ans bénéficiaire de l'obligation d'emploi, suivie par un partenaire CAP EMPLOI, POLE EMPLOI ...et à tous les employeurs.

Quel intérêt pour la personne ?

La personne accueillie dans un service découvre le temps d'une journée un métier, une entreprise et ce, aux côtés d'un salarié, son tuteur. La personne aura un rôle essentiellement d'observateur. Ceci lui permettra dans une démarche de construction de parcours ou de recherche d'emploi de vérifier et/ou de valider, son intérêt pour le métier ou le secteur de son choix.

Quel intérêt pour l'entreprise ?

Il est multiple, c'est pour l'entreprise l'occasion de :

- Faire connaître son entreprise, son secteur d'activité, ses métiers à des personnes handicapées.
- Réaliser à l'occasion de cette journée ou ces journée(s), une opération de communication interne permettant la sensibilisation de vos collaborateurs aux questions relatives à la non-discrimination et à l'intégration de travailleur handicapé.
- Mieux connaître les acteurs locaux de l'insertion qui, toute l'année, peuvent vous apporter conseils et aides.

Modalités d'accueil de la personne

Désigner en interne un référent/contact pouvant accueillir la personne lors de son arrivée et tout au long de la journée. Communiquer le nom de ce référent/contact lors de l'inscription à cet évènement.

Tutorer la personne tout au long de la journée afin de lui faire découvrir l'entreprise et un métier.

Formalités :

Aucune formalité particulière de type convention de stage pour cette opération, les personnes handicapées détachées dans une entreprise bénéficient cependant d'une assurance prise en charge financièrement par l'AGEFIPH.

Inscription

Vous êtes une personne reconnue bénéficiaire de l'obligation d'emploi, nous vous invitons à contacter Cap emploi ou Pôle emploi qui vous suit dans votre recherche et lui faire part de votre souhait de participer à l'opération. Ces derniers partenaires de l'opération pourront en fonction des offres d'accueil et de votre profil vous positionner pour une journée dans une entreprise francilienne.

Vous êtes une entreprise, n'hésitez pas si l'action vous intéresse à contacter la Délégation Régionale au 0 800 11 10 09 qui vous inscrira pour participer à cet évènement.